LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉINTÉGRATION DE WILLIAM BIGGS DANS SES FONCTIONS— DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale qui en a déjà été avisé. M. William Biggs, employé du ministère de la Défense nationale en Allemagne, a été cité à comparaître devant les tribunaux allemands par le ministère de la Défense nationale sous deux chefs d'accusation. Il a été suspendu de ses fonctions au cours de l'enquête, puis congédié. Il a par la suite été jugé innocent mais n'a pas été réintégré dans ses fonctions. Le ministre compte-t-il demander une enquête sur cette affaire à un organisme impartial afin que justice soit faite?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'étudie présentement la cause de M. Biggs. L'avocat de M. Biggs s'est mis en rapport avec le juge-avocat général adjoint. Le juge-avocat général est tout à fait disposé à rencontrer M. Biggs et son avocat en ce moment, et je m'occupe moi-même de ce cas à titre personnel.

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE TRANSFERT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LA DISCUSSION AVEC LES FONCTIONNAIRES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Je sais parfaitement bien, monsieur l'Orateur, que c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce qui a été nommé, à titre purement personnel, ministre d'État chargé de la décentralisation des ministères, . . .

[Traduction]

Mais, comme en fin de compte c'est le président du Conseil du Trésor qui s'occupe du bien-être et des conditions de travail des fonctionnaires, c'est à lui que je poserai ma question. Est-il prêt à nous dire, à l'égard du déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown, si avant de faire cette déclaration on a discuté de la chose avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada ou les employés du ministère et s'il est prêt à déposer les résultats de ces discussions.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit l'autre jour, ce programme relève tout d'abord de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Cette décision a été précédée de discussions et, selon mes renseignements, ces discussions ont été concluantes.

Questions orales

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE DÉMÉNAGEMENT DU MINISTÈRE—DEMANDE DE DÉPÔT DE TOUT DOCUMENT RELATIF À L'ACCORD AVEC LES EMPLOYÉS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais toujours poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants pour lui demander si une entente a été conclue avec son ministère à l'égard du sort de ces fonctionnaires en ce qui concerne la garantie d'emploi, la sécurité de la carrière, le déménagement des familles et les questions de ce genre, et s'il est prêt à déposer cet accord.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je répondrai au député que mon ministère, le Conseil du Trésor et l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce étudient la question depuis un an. Toutes les choses qu'il mentionne comme la garantie d'emploi, et le reste, ont été examinées. Le gouvernement a fait connaître sa politique il y a déjà quelque temps. Elle a déjà été appliquée et je n'ai aucune crainte quant à l'avenir de ces personnes. Elles ont la possibilité de conserver leur emploi ou de quitter le ministère si elles le désirent et elles n'ont d'ailleurs pas manifesté beaucoup d'inquiétude. Tout devrait très bien s'arranger.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DATE DE LA DÉCISION RELATIVE AU CHANGEMENT DE SITUATION ET D'EMPLACEMENT DES BASES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale qui vient de quitter sa place, à ce que je vois. Maintenant qu'il est de retour, pourrait-il nous dire où en sont ses négociations concernant le changement de taille, de structure et d'emplacement des bases militaires du Canada? D'autre part, pourrait-il nous expliquer si une décision a été prise par son ministère ou s'il est sur le point de faire des recommandations au cabinet? Dans ce cas-là, sa décision sera-t-elle annoncée dans le cadre d'un programme global ou par bribes et morceaux?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai dit au député la semaine dernière, je crois, que je lui répondrai en temps voulu. A l'heure actuelle je me familiarise avec la situation. La réponse sera donnée avec logique. S'il s'agit d'une déclaration de portée générale ou d'un programme par étapes, ce ne sera pas présenté de façon fragmentaire, mais bien de la façon appropriée et dans les intérêts supérieurs des forces armées du pays et du personnel en cause.